



United Way / Centraide
Central NB / Région du centre du N.-B. Inc.

Fonds d'urgence pour l'appui communautaire- **Foire aux questions**

1. Quel est le montant des subventions gérées par Centraide United Way?

Centraide de la région du centre du N.-B. n'a pas fixé de montant minimum ou maximum de subvention. Nous accorderons des subventions en fonction des services proposés, des montants demandés et de la demande globale.

2. Si nous avons reçu d'autres financements fédéraux et/ou provinciaux ou territoriaux liés à la COVID-19, pouvons-nous quand même faire une demande?

Oui, les ressources du FUAC peuvent servir à améliorer et à élargir les services communautaires fournis actuellement en réponse à la COVID-19, à condition que les dépenses ne soient pas comptées deux fois.

3. Qu'en est-il si notre organisme n'est pas habituellement financé par un Centraide ou un United Way?

Nous nous engageons à faire en sorte que les fonds soient largement disponibles pour les organismes et les agences de services communautaires qui travaillent à fournir des services et à soutenir les populations vulnérables touchées par la COVID-19. Il n'est pas nécessaire d'être un organisme qui reçoit actuellement des fonds d'un Centraide ou d'un United Way pour faire une demande.

4. Quels sont les types d'organismes de services communautaires admissibles?

Les organismes fournissant des services de première ligne aux populations vulnérables touchées par la COVID-19 peuvent demander des fonds, ce qui comprend les organismes de bienfaisance enregistrés et les autres donateurs reconnus. Consultez la liste des donateurs reconnus publiée par l'Agence du revenu du Canada en [cliquant ici](#).

5. Nous sommes un organisme sans but lucratif, comment pouvons-nous avoir accès aux Centraide United Way et nous y associer pour fournir un soutien aux communautés vulnérables?

Au Canada, les organismes sans but lucratif jouent un rôle important en aidant à répondre aux besoins locaux. Les organismes communautaires sans but lucratif offrant des services de première ligne peuvent recevoir le soutien d'un donateur reconnu agissant à titre de mandataire. Dans certaines circonstances, Centraide de la région du centre du N.-B. peut appuyer la prestation de services par l'intermédiaire d'un organisme sans but lucratif en vertu d'un contrat de mandat. Si vous souhaitez établir un partenariat pour répondre aux besoins locaux, vous êtes invités à faire une demande/veuillez communiquer avec nous directement.

La Croix-Rouge canadienne a mis en branle un programme de subventions pour les organismes sans but lucratif. Pour plus d'information sur ce programme, visitez le redcross.ca/communityorganizations

6. Allez-vous accorder un financement pour des activités déjà en cours qui répondent aux critères?

Si des activités ou des services sont en cours, vous pouvez solliciter des fonds supplémentaires pour élargir et/ou prolonger la prestation des services pendant une période plus longue (jusqu'au 31 mars 2021).

7. Si mon organisme reçoit la Subvention salariale d'urgence du Canada, pouvons-nous faire une demande de financement?

Oui. Les ressources du FUAC ne peuvent financer des dépenses (incluant les salaires) déjà couvertes par une autre source, mais elles peuvent compléter des sources existantes, incluant la subvention salariale.

8. Combien de demandes de financement un même organisme peut-il présenter?

Les organismes de services communautaires peuvent demander des fonds pour plus d'un service. [Veuillez soumettre des demandes séparées pour chaque service proposé.]

9. Comment les décisions relatives au financement seront-elles prises? Quand pouvons-nous nous attendre à connaître la décision?

Les demandes peuvent être soumises du 19 mai au 10 juillet, et elles seront examinées, et les décisions prises au fur et à mesure de leur réception par les bénévoles de notre comité d'investissement communautaire de Centraide.

10. Les services de première ligne que nous fournissons risquent de fermer sans nouveau financement. Pouvons-nous demander un financement dans le cadre de ce programme?

Le but du FUAC est de financer la prestation de services de première ligne aux populations vulnérables touchées par la pandémie de COVID-19. Les dépenses admissibles comprennent l'embauche de personnel, l'équipement, les fournitures et les frais opérationnels connexes qui permettent aux organismes de fournir et d'offrir des services qui répondent à la crise actuelle.

11. Pouvons-nous faire une demande auprès des Centraide United Way, des Fondations communautaires et de la Croix-Rouge canadienne?

Oui. Les demandeurs ne peuvent toutefois pas s'adresser à plus d'un bailleur de fonds pour les mêmes activités de programme et les mêmes coûts connexes. Les trois intermédiaires assureront une coordination locale afin de garantir que les fonds sont distribués de manière à avoir la meilleure portée locale possible pour servir les populations vulnérables.

12. Quelles sont les exigences en matière de rapports?

Les exigences en matière de rapports pour ce financement seront principalement axées sur le nombre de services et de clients desservis, et les organisations devront fournir périodiquement des mises à jour de ces chiffres tout au long de la période de subvention. Des détails supplémentaires seront communiqués aux demandeurs retenus.

13. Comment les Centraide United Way s'assureront-ils que ce financement rejoint les communautés les plus vulnérables? Y a-t-il un engagement en faveur de l'accès équitable à ces ressources?

Centraide de la région du centre du N.-B. s'engage à garantir un processus de demande et d'examen ouvert et équitable. Nous nous efforcerons de promouvoir cette possibilité de financement dans l'ensemble de notre communauté et de soutenir les organismes qui souhaitent présenter une demande.

Centraide de la région du centre du N.-B. prendra en considération un certain nombre de dimensions d'équité lorsqu'il décidera de la manière dont ces ressources seront allouées à l'échelle locale. Il peut s'agir des populations desservies, de l'équilibre géographique, de l'accès aux zones rurales et éloignées ou d'autres enjeux systémiques.

14. Nous faisons partie d'un réseau national d'organismes, mais nous sommes régis à l'échelle locale. Devrions-nous envisager de faire une demande pour le FUAC au Centraide United Way de notre localité, ou notre bureau national devrait-il coordonner nos demandes?

Les ressources sont distribuées dans tout le pays par l'intermédiaire de bureaux locaux. Les divisions locales d'organismes nationaux doivent s'adresser directement à leur Centraide ou United Way local.